Hauts-de-France, Somme
Quend
Quend-Plage

La station balnéaire de Quend-Plage

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80001504
Date de l'enquête initiale : 2002
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : patrimoine de la villégiature la Côte picarde
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : lotissement, station balnéaire
Appellation : Saint-Quentin-Plage, Quend-Plage
Parties constituantes non étudiées : chapelle, poste, hôtel de voyageurs

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales :

Historique

Avant le développement de l'activité balnéaire de la fin du 19e siècle, l'actuelle station de Quend-Plage n'était qu'un espace dunaire nommé la Garenne dépendant de la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont. Propriété de l'apanage du comte d'Artois, les dunes sont aliénées à des propriétaires privés le 13 vendémiaire an VI (1797). En 1878, un certain Hippolyte Renard acquiert 382 hectares et suivant l'exemple de Petit à Fort-Mahon-Plage, il trace une avenue de 2,8 kilomètres menant à la mer, peu après 1887 (source : Dufetelle). Les premières villas peuvent désormais être construites au plus près de l'eau, dans la toute jeune station alors nommée Saint-Quentin-Plage. Vers 1893, la Société Immobilière de Saint-Quentin-Plage est fondée par Félix Martin, propriétaire à Paris, qui s'adjoint les services de l'architecte Paul Ridoux, ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (en 1901, ce dernier dessinera le plan du lotissement d'un des quartiers du Touquet pour la Foncière immobilière de Paris-Plage). La société par actions affiche la raison sociale Goutelon et Compagnie. Suivant acte du 27 août 1896, cette société est transformée en Société Anonyme de Quend-Plage, société par actions au capital de 700.000 francs, dont le siège est à Paris (47 rue Taitbout). Félix Martin est toujours le principal actionnaire, avec Goutelon. 7000 actions de 100 francs chacune sont émises. Le premier projet de lotissement de cette société prévoit un plan en damier de 636 lots de forme rectangulaire, de 14 mètres de façade sur 26,675 mètres de profondeur, soit 376,26 mètres carrés de superficie. Ce plan, avec une église située au centre, n'est finalement pas réalisé. Entre 1898 et 1901, l'hôtel Bellevue est construit pour la Société Anonyme de Quend-Plage, domiciliée à Douai (8 rue de Paris) (source : matrices cadastrales). Il permet aux baigneurs de se loger pour la saison. À la suite d'un échange territorial entre les communes de Quend et Saint-Quentin-en-Tourmont (décret du 7 septembre 1899), cette partie du littoral prend le nom de Quend-Plage. En 1900, la SA de Quend-Plage, en liquidation, est démembrée : Léopold Adeobat Vasseur, notaire, acquiert des terrains le 9 mars 1900. A cette époque, une soixantaine de lots sont déjà vendus (source : A.D. Somme, 99 O 3137). Il entreprend de fixer la dune en plantant des pins Laricios, peupliers et oyats. A partir de 1906, il lotit son terrain. L'avenue principale, large de 20 mètres, est réduite à 17,50 mètres, l'ensemble des autres voies étant portées à 15 mètres (source : A.D. Somme, 99 O 3137). Pendant la Première Guerre mondiale, l'accès à la plage était interdit, des champs de tirs réels étant établis (source : A.D. Somme, 99 O 3137). Le 19 novembre 1925, son fils Marcel Vasseur obtient l'autorisation préfectorale pour son lotissement non viabilisé, en 1933, les rues ne sont pas encore empiérrées, les trottoirs suivent des alignements différents et l'évacuation des eaux pluviales est incomplète (source : A.D. Somme, 99 O 3137). Selon le cahier des charges [annexe 5], les voies sont établies au fur et à mesure des ventes de lots. Les trottoirs sont larges de 2,50 mètres pour les voies de 10 mètres de largeur, et de 3 mètres pour les voies plus larges. Ces trottoirs sont établis par le propriétaire du lot, et à

ses frais, dans l'année suivant signature de l'acte de vente. De même, la voirie est entretenue par le biais d'une rétribution proportionnelle à la superficie du lot. Dans les deux mois suivant acquisition, les propriétaires doivent clore leur terrain et fixer les sables grâce à des oyats ou toute autre plantation d'agrément. A défaut, c'est l'Administration du lotissement qui s'en chargera. Face aux lots situés en front de mer, les bancs et cabines de bains seront établis à une distance d'au moins 12 mètres. La construction doit être établie dans les deux ans suivant signature de l'acte de vente, elle doit obligatoirement comporter un étage au dessus du rez-de-chaussée et présenter 5 mètres de façade, et 30 mètres carrés au sol. Pour les parcelles d'angle, le pan coupé est obligatoire. Si le style n'est pas imposé, le caractère de 'villas, pavillon ou cottage' est demandé. Sont aussi autorisées les constructions d'hôtels de voyageurs et magasins de commerce. La situation en retrait de rue ne doit pas être inférieure à 2 mètres et doit comporter une clôture décorative. Dans le cas des saillies (balcons, bow-windows, escaliers), elles ne doivent pas excéder 0,50 mètres sur le trottoir, 1,30 mètres du mur mitoyen et être implantées à moins de 2,50 mètres de haut. Afin d'assurer la qualité des réalisations, maisons et clôtures, un plan doit être soumis à l'Administration du lotissement avant le début des travaux. La population estivale en 1939 est estimée à 8000 personnes (source : A.D. Somme, 1102 W 337). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la commune est occupée par l'armée allemande. Afin de protéger le littoral, les troupes d'occupation détruisent une grande partie des villas du front de mer, tandis qu'un certain nombre d'autres habitations de villégiature sont sinistrées et vidées de tous leurs matériaux en bois (portes, fenêtres, planchers). Sur 240 immeubles existant avant guerre, 30 ont été totalement détruits. L'arrêté ministériel du 19 mai 1945 déclare la commune sinistrée, ce qui induit la mise en place d'un plan de reconstruction soumettant toutes les constructions nouvelles à une autorisation préalable. L'architecte urbaniste Lecompte, chef du service départemental de l'urbanisme et de l'habitation de la Somme est désigné le 18 juin 1945. Il établit un premier projet le 16 juin 1946. Les parcelles sont remembrées. Seule la station de Quend-Plage est concernée. La période de l'après-guerre est caractérisée par une reprise des constructions, grâce aux dommages de guerre.

Période(s) principale(s) : limite 19e siècle 20e siècle

Description

La station s'organise autour de la voie centrale qu'est l'avenue de la Plage, tracée perpendiculairement à la plage. Au sud et au nord de cette rue sont tracées des voies perpendiculaires, de façon à dessiner un carroyage d'îlots allongés. Un seul îlot compose la partie nord de la station, tandis qu'au sud, la station présente deux îlots en largeur. Ces deux îlots sont séparés par l'avenue Courbet et l'avenue Foch. Cette dernière n'est pas parallèle à l'avenue centrale, qu'elle rejoint en un carrefour où a été construite la chapelle, à un endroit stratégique donc. Les constructions sont souvent de petite taille, implantées à l'aplomb de la rue ou en léger retrait, en coeur de parcelle ou en mitoyenneté. A cette hétérogénéité s'ajoute celle des périodes de constructions, mêlant édifices de la fin du 19e siècle aux constructions de l'entre deux guerres, et celles de l'après Seconde Guerre mondiale. Aux marges de l'ancien lotissement devenu station balnéaire, les maisons cotoient les dunes le long de voies souvent ensablées.

Eléments descriptifs

Présentation

Les parcelles de petite taille sont dans un premier temps justifiées par la volonté de rentabiliser le lotissement. Sur un terrain inculte car sablonneux, la volonté des propriétaires était aussi de ne pas posséder trop d'espace, qu'il est nécessaire de planter pour fixer la dune : pour des non sédentaires, cette tâche ardue et couteuse était donc évitée.

Le plan de reconstruction de Quend-Plage, par G. Lecompte architecte urbaniste, 1946.

L'arrêté ministériel du 19 mai 1945 déclare la commune sinistrée, ce qui induit la mise en place d'un plan de reconstruction soumettant toutes les constructions nouvelles à une autorisation préalable. L'architecte urbaniste G. Lecompte, chef du service départemental de l'urbanisme et de l'habitation de la Somme est désigné le 18 juin 1945. Il établit un premier projet le 16 juin 1946.

Le périmètre de la reconstruction concerne uniquement la station balnéaire de Quend-Plage. Le choix de G. Lecompte est de conserver les voies en place et d'en ajouter de nouvelles afin de respecter de la topographie. Ainsi, au lieu d'aplanir les dunes, ce qui est fort coûteux et risque de mener à un paysage monotone, il souhaite tirer partie des monticules sableux et dessiner des voies courbes.

La voie centrale (avenue de la Plage) est conservée, mais la continuité des implantations à l'aplomb de la rue est rompue par la création d'espaces libres qui a l'avantage de permettre aux véhicules automobiles de stationner et de rompre la monotonie de l'alignement urbain.

Projets non réalisés

A l'entrée de la station balnéaire, il est prévu d'élargir la place de l'église, croisement entre l'avenue de la plage qui mène à la mer et une route qui, prolongée, pourrait mener à Fort-Mahon-Plage (cette dernière liaison est effective depuis la création de Belle-Dune). Une place du Marché est prévue à l'arrière de l'actuel îlot 6, autour de laquelle une servitude de construction était envisagée, à la manière de la place de Fort-Mahon-Plage, à savoir avoir obligatoirement mais uniquement

au rez-de-chaussée, une hauteur de 4 m sous plafond et comporter une arcature régulière formant portique, ce qui impose des largeurs de parcelles en façade de 8 ou 12 mètres. Le nombre et la hauteur des étages restent libres.
Le boulevard maritime en place est mis en valeur par une *esplanade de la mer*, espace en demi-cercle au bout de l'avenue de la plage qui permet d'avoir une vue dégagée vers la mer.
La rue de Brest, prévue sur le plan de lotissement de 1925, n'est qu'un terrain sablonneux en 1946 : l'architecte prévoit de l'élargir (portée à 10 mètres) de façon à ce qu'elle prenne l'allure d'une avenue transversale nord-sud, coupant la station en deux Dans sa partie sud, elle doit être plantée.
La rue de Londres, qui part de la place de Picardie, doit être élargie et devenir une avenue qui se prolonge vers le sud en une courbe rejoignant la rue de Brest prolongée.
Un vaste quartier situé au nord de la station était prévu, avec des voies courbes, relié à l'avenue principale par un jardin public non réalisé.
Projets réalisés
Une place des fêtes (actuelle place Charles-de-Gaulle) est prévue sur un emplacement vide et doit servir à accueillir les forains les jours de fête, comme d'assurer un dégagement visuel au futur casino envisagé. Un emplacement pour un parc à automobiles est réservé au nord de la station .
Le boulevard maritime établi en front de mer est élargi pour permettre le stationnement des véhicules automobiles et l'accès direct aux habitations.
L'avenue Foch, déjà en place, est conservée et a pour fonction de doubler l'avenue de la Plage. Près de la plage, elle rejoint la place de Picardie, diminuée de surface.
Au sud de la station, un vaste espace irrigué par des voies courbes est prévu, animé par un jardin d'enfants. Si ce dernier n'a pas été réalisé, le quartier s'est par contre développé dans les années 1960-1970, portant le nom de 'Petite Californie'.
Les nouvelles constructions à édifier doivent suivre des normes de surface proportionnelles à la surface totale de la parcelle, ceci selon quatre zones différenciées.
Dans la zone A, le long de l'avenue de la Plage et en front de mer, les parcelles nouvellement créées sont portées à 200 mètres carrés minimum, avec 40% de surface bâtie et 10% pour les annexes. Les immeubles anciens qui peuvent être reconstruits disposent d'une dérogation de 160 mètres carrés avec 50% de surface bâtie et 10% pour les annexes.
Dans la zone B, autour de l'avenue de l'Amiral-Courbet et de l'avenue Foch, où les parcelles non construites sont majoritaires, les parcelles doivent faire 300 mètres carrés minimum avec 30% de bâti et 10% pour les annexes.
Dans la zone C, zone à créer au sud et au nord de la station, les parcelles doivent faire au minimum 500 mètres carrés avec 20% de surface bâtie et 10% pour les annexes.
Enfin, hors périmètre, les parcelles doivent faire au minimum 1000 mètres carrés avec 10% de bâti et 10% pour les annexes.
Le choix est donc d'aérer la station, avec des parcelles plus grandes et une emprise bâtie moins importante. Le projet est cependant modifié et les surfaces de parcelles diminuées :
- en zone A on passe de 200 mètres carrés à 175 mètres carrés
- en zone B, on passe de 300 à 250 mètres carrés
Aucune prescription esthétique ne doit être suivie.
Les voies anciennes ne sont soumises à aucune règle de recul, que seules doivent suivre les voies nouvelles, avec une zone de *non aedificandi* de quatre mètres. Les constructions en front de mer doivent répondre à un recul de six mètres.
Les équipements : projets et réalisations
Un projet de casino ne sera finalement pas réalisé au centre de l'avenue, derrière la place des Fêtes, remplacé par un cinéma. La commune doit profiter du terrain de sports construit à Fort-Mahon.
Le réseau d'adduction d'eau doit être restauré (établi en 1937) et le réseau d'assainissement construit.
Le premier projet est rectifié et approuvé par la préfecture le 28 septembre 1954.

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Somme. Série J ; 1 J 3748. **Monographie, dépliant et poème sur Quend-Plage-les-Pins** par Jacques Vasseur [2e moitié 20e siècle].

- AD Somme. Série O ; 99 O 3136. **Quend, travaux communaux** (1880-1939).
dossier 'collectif, création d'un marché, 1924

- AD Somme. Série O ; 99 O 3137. **Quend, voirie, lotissements (1900-1939)**.

- AD Somme. Série P ; 3 P 649/9. **Quend, matrices cadastrales des propriétés bâties (1882-1911).**

case 25

Documents figurés

- **Commune de Quend, section H, dite La Garenne**, cadastre napoléonien, encre et lavis sur papier, par Poissant géomètre, [1828] (Service du cadastre, Abbeville : non coté).

- **Saint-Quentin-Plage (Somme) par la station de Quend (Somme)**, affiche publicitaire et plan de lotissement, tirage sur papier, par Paul Ridoux architecte, vers 1895 (B.M. Amiens : PIC 23884).

- **Quend-Plage (Somme), plan projet de lotissement général**, tirage sur papier et lavis de couleur, par G. Flautre géomètre, mis à jour par Marcel Vasseur administrateur du lotissement, [1925] (AD Somme ; 99 O 3137).

- **Commune de Quend-Plage, plan topographique régulier, feuille 1**, tirage en bistre et noir sur papier, par MM Bourgoin géomètres DPLG à Valenciennes, 1946, vérifié par Garin ingénieur du cadastre à Amiens, 1947, 1/1000e (AD Somme ; ZH 650).

- **Commune de Quend-Plage, plan topographique régulier, feuille 2**, tirage en bistre et noir sur papier, par MM Bourgoin géomètres DPLG à Valenciennes, 1946, vérifié par Garin ingénieur du cadastre à Amiens, 1947, 1/1000 (AD Somme ; ZH 650).

- **Commune de Quend-Plage, projet d´aménagement et de reconstruction, état projeté, 2e enquête**, plan, tirage sur papier, par G. Lecompte urbaniste, 16 juin 1946, rectifié le 15 novembre 1946 suites à enquêtes et décisions de la section permanente du 15 octobre 1946 (AD Somme ; 1102 W 337).

- **Commune de Quend Plage, avant-projet d´aménagement et de reconstruction, état actuel**, plan, tirage sur papier et lavis, par G. Lecompte urbaniste, 16 juin 1946 (AD Somme ; 1102 W 337).

- **Chemin de fer du Nord, Quend-Plage... la plus belle plage de famille**, affiche en couleur, par G. Bataille (Paris), 1er quart 20e siècle (AD Somme ; 1 Fi 370).

- **Chemin de fer du Nord, Saint-Quentin-Plage**, affiche en couleur, [s.n.], 4e quart 20e siècle (AD Somme ; 1 Fi 632).

- Situation de Quend sur la Côte d'Opale, dessin, 4e de couverture, 1897. In : *Quend-Plage (Somme). Société Anonyme au capital de 700.000 francs. Statuts déposés en l´étude de Me Emile Godet, notaire à Paris*. Paris : Chaix, 1897, 30 p.

- L'hôtel Bellevue à Quend, dessin, 1ere de couverture, 1897. In : *Quend-Plage (Somme). Société Anonyme au capital de 700.000 francs. Statuts déposés en l´étude de Me Emile Godet, notaire à Paris*. Paris : Chaix, 1897, 30 p.

- Publicité pour le lotissement de Quend-Plage, tirage sur papier avec lavis de couleur, [1925] (AD Somme ; 99 O 3137).

- **801-32 - La rue principale**, Quend-Plage (inscription au revers), carte postale en couleur, par Mage éditeur, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).

- **Quend-Plage, vue aérienne** (inscription au revers), carte postale en couleur, Cim éditions, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).

- **204 - Quend-Plage, vue générale de Quend-Plage et la Plage** (inscription au revers), carte postale en couleur, par Artaud Frères éditeur, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).

Bibliographie

- DUFETELLE, Alfred. **Monographie de Quend. Le Marquenterre**. Paris : Le Livre d'Histoire, 2003, fac-similé de l'édition de 1907.
p. 35

- **Quend-Plage (Somme). Société Anonyme au capital de 700.000 francs. Statuts déposés en l´étude de Me Emile Godet, notaire à Paris**. Paris : Chaix, 1897, 30 p.

Annexe 1

Affiche publicitaire pour la plage de Saint-Quentin

Transcription des textes imprimés sur l'affiche publicitaire pour la plage de Saint-Quentin (BM AMIENS, PIC 23884)
Saint-Quentin-Plage (Somme). Par la station de Quend (Somme).
'Tous les lots ombrés sont vendus, un grand nombre de chalets sont construits pour la saison 1895. Sur cette belle plage, il est impossible de se noyer. Fondateur, M. Félix Martin propriétaire ; architecte, Paul Ridoux ancien élève de l´Ecole des Beaux-Arts'.
[Colonne de gauche]
'La plus belle plage de France, ayant une longueur de 10 kilomètres sur 2 kilomètres de largeur. Toute de sable fin, ferme et fixe, unie comme un billard. À 3h25 de Paris par trains spéciaux d´excursion tous les dimanches et fêtes, aller et retour 6,25 francs. Placement foncier à 30% par an pendant 20 ans. Un million de mètres de terrains sur mer à vendre depuis 50 centimes le mètre. S´adresser à M. Ridoux, propriétaire à Paris (117 bd Richard Lenoir) et à Saint-Quentin-Plage, à l´Auberge des travailleurs de la mer'.
[Colonne de droite]
'Plan géométrique de lotissement. Les portions rectangulaires au nombre de 636 ont chacune 14 mètres de façade à la mer sur une profondeur de 26,675 mètres et par conséquent une superficie de 376,26 mètres'.

Annexe 2

Statuts de la SA de Quend

Statuts de la SA de Quend (11 titres et 48 articles). In : *Quend-Plage (Somme). Société Anonyme au capital de 700.000 francs. Statuts déposés en l´étude de Me Emile Godet, notaire à Paris*. Paris : Chaix, 1897, 30 p.
Extraits :
Titre premier
- Art. 1 : La SI de Saint-Quentin-Plage, société en commandite par actions sous la raison sociale Goutelon et Cie, est transformée en SA sous la nouvelle dénomination de Quend-Plage.
Cette société sera régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1er août 1893, et par les dispositions des présents statuts.
- Art. 2 : a pour objet l´exploitation de terrains situés à Quend-Plage, (...) tant ceux apportés à la Société que ceux qu´elle peut ou pourra posséder ; le lotissement et la mise en valeur des dits terrains, l´établissement de rues et de routes ; la construction de tous immeubles et la mise en valeur de ces immeubles ; l´installation de toutes plages et l´exploitation de tous moyens de transport, d´éclairage, fourniture d´eau, ou la concession de ces mêmes entreprises. L´achat de tous immeubles utiles à l´objet de la société ; la location ou la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de toutes exploitations appartenant à la Société ; et l´exploitation directe d´hôtels, restaurants, casinos, établissements de bains.
- Art. 3 : siège à Paris, 47 rue Taitbout.
- Art. 4 : capital de 700000 francs.
- Art. 5 : durée de 50 années qui ont commencé à courir du 27 août 1896.
Titre deux
- Art. 6 : J-B-Félix Martin apporte à la Société, comme dépendant de la liquidation de la SCI de Saint-Quentin-Plage et dont il est le seul bénéficiaire :
Premièrement : 261.419 mètres carrés 86 décimètres carrés de terrain en nature de sable, composé de

1- 498 lots portant au plan de la propriété de M. Martin (acte chez Gosselin à Rue, le 30 juin 1893) [suivent les n°], le tout d´une contenance de 190.236 m² 86 dm²
2- 55.812 m² destinés à construire des rues
3- 5.592 m² à l´effet d´établir une place
4- 5.972 m² à l´effet d´établir un quai
5- 3.746 m² pour établir une terrasse
Deuxièmement : 6 lots de terrains d´une contenance totale de 3.675 m. situés au même lieu
Troisièmement : les travaux exécutés sur les dits chemins (PV de réception chez Gosselin, 25 octobre 1894), total de 261.419 mètres carrés
Quatrièmement : le bénéfice de toutes promesses de vente et de tous plans, travaux, projets, marchés et traités, qui ont été faits en vue des opérations de la Société.
- Art. 7 : Apport de M. Martin seul, en son nom personnel :
21 lots de terrain en nature de sable situés à Saint-Quentin-Plage (8.162,99 mètres carrés)
- Art. 8 : M. Goutelon a apporté à la Société les études qu´il a faites en vue du développement des affaires de la Société, ses relations, et ses connaissances financières.
- Art. 9 : attributions selon apports : 3.500 action entièrement libérées ; 4.500 parts bénéficiaires ; la somme de 25.000 francs en espèces que la société payera après sa constitution.
En représentation de l´apport immobilier : 2.000 actions entièrement libérées, 2.500 parts bénéficiaires.
Ces avantages appartiendront :
A Martin, seul bénéficiaire de la liquidation de la SCI de Saint-Quentin-Plage, pour 3.000 actions et pour 3.000 parts de fondateurs en représentation de l´apport immobilier, et pour la somme de 25.000 francs remise entre les mains et sur la simple quittance de M. Royère, liquidateur de l´ancienne Société pour les besoins de la liquidation.
A Martin personnellement pour 500 actions et 1.500 parts de fondateurs en représentation de son apport immobilier et 650 actions en représentation de son apport mobilier.
A Goutelon, pour 1.350 actions et 2.500 parts bénéficiaires en représentation de son apport immobilier.
Titre III
- Art. 11 : le capital de 700.000 fr. est divisé en 7.000 actions de cent francs chacune. Sur ces actions, il en est attribué 5.500 entièrement libérées en représentation des apports. Les 1.500 actions de surplus ont été souscrites et sont entièrement libérées.
Titre V
Art. 22 : depuis 1893, promesse de vente de Hippolyte Renard demeurant à Terramesnil, pour 858.643 m².
NB : à la date du 22 octobre 1896, la Société a acquis 1.300.000 mètres de terrain, ce qui porte l´étendue de son domaine à 2.400.000 mètres.

Annexe 3

Dépliant publicitaire

Dépliant de 4 pages (B.M. Amiens : PIC 23884).
Quend-Plage (Somme) Société Anonyme au capital de 700.000 francs.
Siège social : 47 rue Taitbout, paris
Conseil d´administration :
- président : Lafond (Jean), rentier, 50 rue de Paris, Charenton
- administrateur délégué : Goutelon (Antonin), propriétaire, 47 rue Taitbout, paris
- membres : Charleux (François), propriétaire, 1 villa Logerais (Bois-Colombes) ; Emery (Alexis), propriétaire, 15 Grande-Rue, Enghien-les-Bains ; Duval (Michel), propriétaire, 59 rue des Chesneaux, Montmorency ; Emery (Louis), propriétaire, 77 rue de Paris, Montmorency.
Emission de 4.000 obligations de 250 francs 5% au porteur.
Intérêt annuel : 12 francs 50 centimes par obligation net d´impôts payables les 1er juin et 1er décembre de chaque année.
Prix d´émission : 250 francs, avec jouissance du 1er décembre 1897 ; remboursables à 250 francs par tirages annuels au plus tard dans 20 années.
Le premier tirage aura lieu à l´assemblée générale ordinaire de 1898, et les tirages suivants à l´assemblée générale ordinaire de chaque année suivant tableau d´amortissement ci-contre.
La société se réserve le droit, à toute époque, d´anticiper tout ou partie du remboursement en augmentant les tirages, mais dans ce cas, elle préviendra les obligataires six mois à l´avance, par une insertion dans un journal d´annonces légales du département de la Seine.
Exposé :
- Origine :

La Société Anonyme de Quend-Plage, précédemment Société en commandite par actions, sous la dénomination de Société de Saint-Quentin-Plage, a été constituée par actes des 11 août 1896 et 8 novembre 1897 déposés en l´étude de Me Godet, notaire à paris.
Dès sa création, le Société de Quend-Plage a agrandi son domaine en faisant des acquisitions qui lui assurent aujourd´hui deux millions quatre cent mille mètres de terrain.
Elle a fait dresser tous les plans et devis.
Elle a commencé la construction d´un hôtel, actuellement terminé.
Elle a demandé à M. le Préfet de la Somme La concession d´un tramway à traction mécanique, qui va relier Quend-Plage à la station de Quend, sur la ligne du Nord, de paris à Calais.
Déjà construit sur trois kilomètres de terrain appartenant à la Société, ce tramway sert au transport des matériaux nécessaires aux constructions. A la date du 27 août 1897, un arrêté préfectoral en a autorisé le construction immédiate.
Avant la fin de l´année, le tramway sera définitivement construit par la maison Decauville, et dès lors, Quend-Plage sera à trois heures de Paris.
- Dénomination :
La Société a pris la dénomination de : Société de Quend-Plage
- Siège social : Le siège de la Société est établi à paris, rue Taitbout, 47
- Durée : la durée de la Société est fixée à cinquante années
- Fonds social : Le capital social est fixé à 700.000 francs, représenté par 7.000 actions de cent francs chacune
- Objet :
La Société a pour objet : l´exploitation des terrains situés à Quend-Plage, canton de Rue, arrondissement d´Abbeville (Somme) ; le lotissement et la mise en valeur desdits terrains ; la construction de tous immeubles ; l´installation de toutes plages et l´exploitation de tous moyens de transport, d´éclairage, fourniture d´eau, etc, ou la concession de ces mêmes entreprises ; l´achat de tous immeubles utiles à la Société ; la location ou la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de toutes les exploitations appartenant à la Société et l´exploitation directe ou indirecte d´hôtels, restaurants, casinos, établissements de bains, etc.
- Désignation :
Quend-Plage est situé sur la ligne du chemin de fer du Nord, à trois heures de Paris, à deux heures de Lille, à une heure et demie de Calais, à trois-quarts d´heure de Boulogne-sur-Mer, à une demi-heure d´Abbeville, à une heure d´Amiens ; et la Compagnie du Nord délivre pour Quend-Plage des billets de saison, des billets hebdomadaires, et des billets d´excursion à prix réduits.
- Description
Cette plage d´une superficie de 240 hectares environ, est abritée des vents d´ouest, formée de sable fin, fixe, dur, et uni comme un tapis, d´un aspect grandiose.
- Sécurité des baigneurs
Elle n´a pas de sable mouvant et offre une sécurité complète aux baigneurs ; les enfants peuvent s´y ébattre en toute sécurité, et l´imperceptible pente qui descend à la mer permet de n´avoir que juste la hauteur d´eau qu´on désire.
- Climat
On y jouit d´un air pur, d´une salubrité exceptionnelle, d´une température régulière, d´une vie douce et tranquille ; en un mot, d´un climat délicieux et souverain pour les tempéraments débiles et nerveux, et surtout pour les enfants faibles de constitution.
Une chapelle sera construite sous le vocable de Notre-Dame des Dunes.
- Chasse
Cette plage est une immense garenne où les lapins pullulent dans les dunes ; les chasseurs trouveront du gibier de poil et de plumes que l´on peut chasser en quantité considérable.
- La vie matérielle
On s´approvisionne de tout, dans le pays, à bon marché, et en raison des grands pâturages qui se trouvent sur le territoire de Quend, le laitage est d´une qualité incomparable. Il n´y a pas d´octroi et l´impôt est presque insignifiant.
- Terrains à vendre
La Société s´est imposé la loi de ne rien vendre avant la mise en marche du tramway ; mais de l´estimation faite de M. Mariette, architecte au ministère de l´Intérieur, commissaire rapporteur, il ressort que le prix du mètre actuellement ne saurait être inférieur à 2,30 francs en moyenne, mais une plus value considérable est certaine, étant donné qu´à Berck-sur-Mer, situé à quelques kilomètres seulement de Quend-Plage, les prix varient de 20 à 100 francs le mètre et qu´au Fort Mahon, plage limitrophe, ces prix sont de 10 à 40 francs.
- Sécurité
Il est certain que l´avenir réservé à la Société de Quend-Plage est plein de promesses. La sécurité absolue de cette affaire repose non sur des hypothèses, mais sur les bases les plus solides et sur des garanties matérielles et morales de fixité et de durée.
-Emission d´obligations
La société de Quend-Plage émet 4.000 obligations de 250 francs
- Garantie des obligataires

Pour donner toute garantie aux obligations, il est formé par les deux premiers souscripteurs des ces obligations une société civile, conformément à la loi, à la jurisprudence de la cour de cassation et des cours d´appel ; et c´est au profit de cette Société civile que la Société de Quend-Plage affecte hypothécairement 2.400.000 mètres de terrain. Le total de l ´émission étant de 4.000 obligations, en la divisant sur la superficie des terrains de 2.400.000 mètres carrés, on trouvera que chaque obligation des 250 francs est garantie par 600 mètres carrés de terrain, qui, sur les indications ci-dessus fournies, ne sauraient êtres estimés à moins de 2,30 francs le mètre carré de telle façon que 250 francs sont garantis par 1.380 francs. Cette garantie est en outre augmentée par un hôtel construit estimé 100.000 francs.
- Intérêts et primes
Les obligations donnent un intérêt de douze francs cinquante nets d´impôts par an, assuré par des revenus de la Société qui consistent en vente de terrains, exploitation du tramway, des Hôtels, du casino, des bains, de la vente et location de villas, etc.
Dans cette situation, on peut affirmer que la société de Quend-Plage présente à l´épargne un placement très fructueux qui offre une sécurité absolue et des avantages exceptionnels.
Au point de vue de la sécurité, l´obligation hypothécaire de la Société de Quend-Plage marche de pair avec les obligations les mieux réputées.
Au point de vue des avantages, il suffit de rappeler que l´obligation hypothécaire de la Société de Quend-Plage constitue un revenu de 5% net d´impôts.
En répondant à l´appel qui lui est adressé, l´Epargne prête un concours honorable à une oeuvre d´utilité publique, elle prend part à une entreprise qui promet d´être lucrative, et elle assure un intérêt très avantageux.
Les services financiers (remises de titres, paiement de coupons, etc.) se feront à la banque Ch. Noël et Cie, 9 faubourg Poissonnière, à Paris, aux guichets de laquelle sont reçues les souscriptions.

Annexe 4

Dépliant publicitaire

Dépliant publicitaire de 3 pages en couleur, [vers 1901] (B.M. Amiens : PIC 23884).
La société a divisé son magnifique domaine de 320 hectares en trois parties.
- La première partie figurée au plan ci-contre est lotie et divisée en 110 sections ou 2.200 parcelles à bâtir. Les rues, places et boulevards sont tracés.
L´avenue de Quend à la mer est terminée depuis plusieurs années, elle est accessible à tous les véhicules, voitures de luxe, automobiles.
La digue promenade est entièrement terminée sur 300 mètres et sera continuée et achevée pour 1902.
Les autres routes sont en cours d´exécution, et tous les chalets trouvent un accès facile et de toute sécurité.
Cette année, il s´est formé une agglomération de 20 chalets dont 15 sont entièrement terminés.
La contenance des parcelles loties est presque uniformément de 375 mètres carrés. Leur prix est accessible à tous.
- La deuxième partie contient environ 120 hectares réservés à la création prochaine d´un champ de courses, vélodrome, polo, tir aux pigeons.
- La troisième partie composée de terrains cultivables sera vendue par parcelles, que les acquéreurs pourront utiliser à la construction de cottages avec jardins.

Annexe 5

Cahier des charges du lotissement de Quend-Plage

Cahier des charges du lotissement de Quend-Plage, non daté, signé le 19 novembre 1925, 7 pages (A.D. Somme : 99 O 3137), extraits :
Art. 1
Le bornage des terrains sera fait dans le mois de vente par le géomètre.
Art. 3
Les propriétaires lotisseurs établiront la viabilité au fur et à mesure de l´extension de la plage. Dans un but d ´amélioration ils pourront modifier le plan de lotissement en se conformant à la législation en vigueur et en conservant les voies d´accès aux lots vendus. Les chaussées seront établies en craie et cailloux silex du pays. Largeur des trottoirs de 2,50 mètres pour les voies jusqu´à 10 m. de large et à 3 mètres au dessus. Chaque acquéreur ayant terminé sa construction devra sur toute la longueur de son front à rue, établir immédiatement à ses frais le trottoir.
Art. 4
Tous les acquéreurs contribueront à entretenir l´ensemble de la viabilité proportionnellement à la contenance superficielle de leur lot ; paiement d´une redevance.
Art. 5

Les acquéreurs devront clore leur terrain dans les deux mois de leur acquisition. Ils devront, se conformant aux usages locaux, fixer la surface sablonneuse de leur propriété au moins par des oyats ou autre plantation d´agrément, étant entendu qu´ils ne pourront faire arracher toutes plantes assurant la fixation de leur terrain qu´à charge de les remplacer par un état de chose permanent remplissant le même but. A défaut par eux d´entretenir d´une façon sérieuse et continue la fixation de leur terrain il y sera procédé au mieux à leurs frais et en régie, par l´administration du lotissement, 15 jours après l´envoi d´une simple lettre recommandée restée sans effet. Ils devront préserver d´un délabrement apparent, les murs extérieurs et façades de leurs propriétés.
Art. 6
Tout acquéreur de lot devra souffrir l´installation en bordure de mer de toutes cabines et bancs pourvu que ceux-ci n´aient pas plus de 2,75 m. de haut et qu´ils soient situés au moins à 12 mètres de la façade limite des propriétés.
Art. 9
Tout acquéreur est tenu de construire une habitation sur chaque lot de terrain, ainsi que le trottoir dont il a été parlé dans l´année du jour de la vente, la construction devant en être complètement terminée dans les deux ans de ce jour. Les constructions devront comporter un étage au-dessus du rez-de-chaussée non compris cave, sous-sol et grenier mansardé, s´il n´y a dispense expresse. Les constructions d´angle seront avec pan coupé. Elles devront avoir au moins cinq mètres de façade et couvrir 30 mètres-carrés et être exécutées avec la préoccupation de leur donner un caractère marqué de villas, pavillons ou cottages.
Art. 10
L´alignement donné par le bornage sur rue sera rigoureusement respecté, même en cas de hors-d´équerre dans les lots. En cas de retrait sur front de rue, ce retrait ne pourra être inférieur à deux mètres et l´une des faces de la construction devra toujours être rigoureusement parallèle à l´alignement. La saillie maxima des escaliers, loggias et windows sur les trottoirs, sera de 0,50 et ne pourra avoir son origine qu´à un mètre trente de l´axe des murs mitoyens. Aucune autre saillie n´est autorisée à moins de 2,50 m. de haut. Au cas de retrait sur front de rue, il sera établi sur l´alignement en même temps que les constructions, une clôture décorative. Dans tous les cas, il sera tenu compte du niveau général à donner par l´administration du lotissement. Les plans détaillés des façades avec croquis des clôtures décoratives seront soumises pour approbation au bureau du lotissement avant le commencement de travaux.
Art. 12
Les ventes sont uniquement consenties pour favoriser la construction de villas ou cottages de plaisance et de repos, hôtels à voyageurs et enfin de tous établissements de commerce et de rapport ayant un but strictement balnéaire, touristique et climatique. Les terrains vendus ne pourront donc jamais être utilisés pour usines quelconques, chantiers, dépôts, et toutes industries insalubres, enlaidissantes et malpropres n´ayant pas de rapports avec le but sous-indiqué sans autorisation spéciale et par écrit.

Illustrations

Localisation des îlots du lotissement de Quend-Plage (définis par le chercheur). Dess. Elisabeth Justome
IVR22_20058004042NUDA

La Garenne, cadastre napoléonien (section H), 1828 (Service du cadastre, Abbeville). Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058000915XAB

Plan du lotissement de Quend-Plage, vers 1895 (BM Amiens). Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058002357ZAB

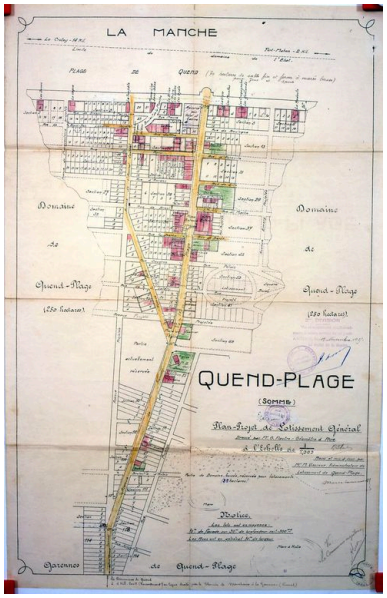

Plan du lotissement,
1925 (AD Somme).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038001139XAB

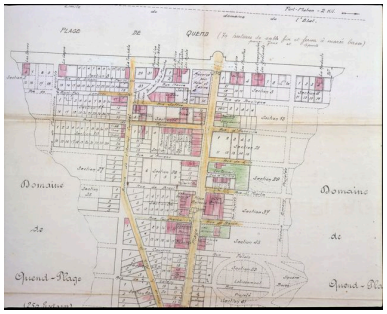

Plan du lotissement, détail de la partie haute du plan (AD Somme).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038001140XAB

Plan du lotissement, détail de la partie basse du plan (AD Somme).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038001141XAB

Situation en 1946, plan de la partie ouest de la station (AD Somme).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058001822XAB

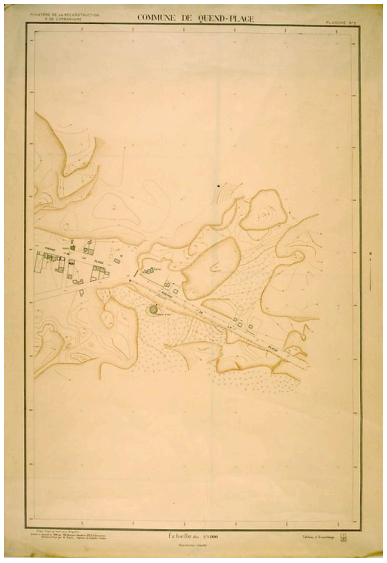

Situation en 1946, plan de la partie est de la station (AD Somme).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058001823XAB

Etat des destructions
en 1946 (AD Somme).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058001050XAB

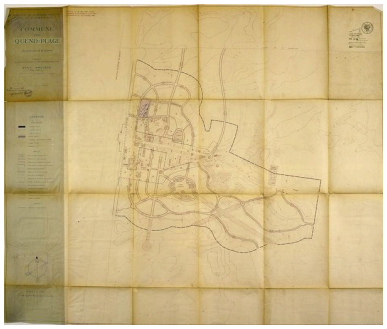

Projet de plan de reconstruction, par Lecompte, 1946 (AD Somme).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058001053XAB

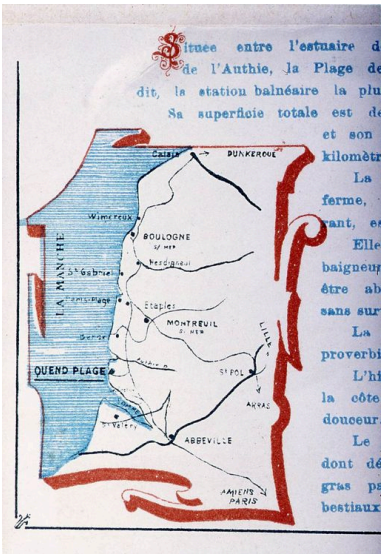

Situtation de Quend sur la Côte d'Opale, Gélis (architecte), 1897 (BM Amiens).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058002358ZAB

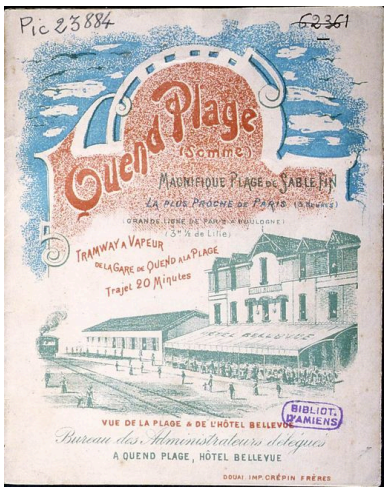

L'hôtel Bellevue de Quend, 1ere de couverture des statuts de la SA à l'origine du lotissement, par Gélis (architecte), 1897 (BM Amiens).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20058002359ZAB

Annonce publicitaire pour le lotissement de Quend-Plage, vers 1925 (AD Somme).
Phot. Justome Elisabeth (reproduction)
IVR22_20038005422NUCAB

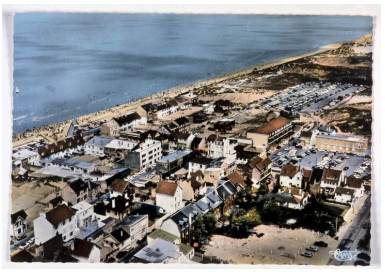

Vue aérienne, carte postale, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038001128XAB

Vue aérienne de la station balnéaire, carte postale, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038001130XAB

Avenue de la Plage, carte postale, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).
Phot. Monnehay-Vulliet Marie-Laure
IVR22_20038001131XAB

La rue de Paris.
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003973NUCA

Avenue de la Plage, vue vers la mer.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20048000062XA

L'avenue de la Plage, vue vers la mer.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20038000509XA

L'avenue Foch, vue vers la chapelle.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20038000504XA

Les maisons au sud de l'ilot 18, vues depuis l'îlot 20.
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003982NUCA

Maisons rue de Brest (îlot 12, XA 58 et XA 59).
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003991NUCA

Maison, 8 avenue Foch (îlot 10, XC 74).
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003990NUCA

Ensemble de logements angle de l'avenue Courbet et de l'avenue Foch.
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003989NUCA

Maisons rue de Brest (îlot 12).
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003987NUCA

Maisons, rue de Brest (îlot 12).
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003986NUCA

Maison à plusieurs logements,
rue d'Amiens (îlot 13, XA 337).
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003985NUCA

Maisons, rue d'Amiens
(îlot 13, XA 56 et XA 57).
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003984NUCA

Maisons place des Frères Bocquet
(îlot 13, XA 57 et XA 60).
Phot. Elisabeth Justome
IVR22_20058003983NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Le patrimoine de villégiature de la Côte picarde - dossier de présentation (IA80001221)
L'urbanisme et les secteurs urbains de la Côte picarde (IA80001521)
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
L'agglomération de Quend-Plage (IA80001241) Hauts-de-France, Somme, Quend
Ancienne pension de famille, dite Bagatelle (IA80002252) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 31 avenue Adéobat-Vasseur, rue Clémenceau, ancienne rue Caudron
Chapelle Notre-Dame des Dunes, puis Notre-Dame des Pins à Quend (IA80001274) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, avenue de la Plage
Cinéma Pax à Quend (IA80001790) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, place Charles-de-Gaulle
Hôtel A La Coupe d'Or (IA80001816) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 33, 35 avenue Adéobat-Vasseur
Immeuble, dit La Résidence ou La Renaissance (IA80001686) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 38, 40 avenue de la Plage, rue Saint-Martin, rue de Berck
Immeuble, dit Mes Vacances (actuellement avec boutique) (IA80001789) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 81 avenue Adeobat-Vasseur, rue Joffre
Immeuble, dit Résidence Aurore (IA80002229) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 3 rue de Paris
Immeuble à boutique, dit Christiane (IA80001788) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 66 avenue Adeobat-Vasseur, rue de Boulogne
Immeuble à boutique, dit Jean-Claude (IA80001786) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 64 avenue Adeobat-Vasseur
Le front de mer de la station balnéaire de Quend-Plage (IA80001598) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, terrasse Marcel-Vasseur, boulevard Maritime
Maison (IA80001806) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 77 avenue Adeobat-Vasseur
Maison (IA80001818) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 23 avenue Adéobat-Vasseur
Maison (IA80001795) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 24 rue de Paris
Maison (IA80001784) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 12 rue Joffre
Maison (IA80001783) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 14 rue Joffre, place de Picardie
Maison (IA80001811) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 7 avenue Adeobat-Vasseur, avenue Foch
Maison, actuellement dite Côte Ouest (IA80002247) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 61 terrasse Marcel-Vasseur
Maison, anciennement dite Bon Accueil (IA80001793) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 8 rue de Paris
Maison, anciennement dite Hélène (IA80002249) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 11 rue Joffre
Maison, dite Amalia (IA80001792) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 6 rue de Paris
Maison, dite Atlantide (IA80001817) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 12 avenue Adéobat-Vasseur
Maison, dite Gai Réveil (IA80002235) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 31 rue de Paris
Maison, dite Gilbert (IA80001787) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 62 avenue Adeobat-Vasseur
Maison, dite Gisoute et Josy (IA80002237) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 11 rue Bazile-Capet, ancienne rue de Paris

Maison, dite Hélios (IA80002248) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 10 rue de Paris
Maison, dite Hugues (IA80002228) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 1 rue Caudron, ancienne rue de Saint-Valery
Maison, dite Iris, actuellement La Rêverie (IA80001809) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 30 avenue Adeobat-Vasseur
Maison, dite L'Aiglon (IA80001802) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 2 rue d' Amiens
Maison, dite La Brise (IA80002242) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 45 terrasse Marcel-Vasseur
Maison, dite La Dune (IA80001785) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 10 rue Joffre
Maison, dite La Houle (IA80002233) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 13, 17 rue de Paris, rue d' Amiens
Maison, dite La Nôtre (IA80002226) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 21 avenue Adeobat-Vasseur
Maison, dite La Terrasse, actuellement Valencia (IA80001797) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 28 rue de Paris
Maison, dite Les Chèvrefeuilles (IA80001815) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 14 rue Clémenceau
Maison, dite Les Fauvettes (IA80002223) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 25 avenue de l' Amiral-Courbet, rue de Londres
Maison, dite Les Oyats (IA80002240) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 41 terrasse Marcel-Vasseur
Maison, dite Les Rosiers (IA80001798) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 22 avenue de l' Amiral-Courbet, rue de Paris
Maison, dite Les Sables (et anciennement L'Ancre) (IA80002241) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 43 terrasse Marcel-Vasseur
Maison, dite Ma Coquille (IA80002281) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 27 rue de Paris
Maison, dite Mar Vivo (IA80002238) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 13 rue Bazile-Capet, ancienne rue de Paris
Maison, dite Mélisande (IA80001801) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, avenue de l' Amiral-Courbet, rue Pierrain
Maison, dite Mialky (IA80001794) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 22 rue de Paris
Maison, dite Mona Lisa (IA80002245) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 57 terrasse Marcel-Vasseur
Maison, dite Murmures des Ondes (IA80002282) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 21 avenue de l' Amiral-Courbet
Maison, dite Sainte Jeanne d'Arc (IA80002254) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 11 rue Faidherbe
Maison, dite Soleil Levant (IA80001796) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 26 rue de Paris
Maison, dite Sole Mio (IA80002251) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 10 avenue Adeobat-Vasseur
Maison, dite Stella Maris (IA80001812) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 20 avenue Foch
Maison, dite Villa Marc Jean (IA80002246) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 59 terrasse Marcel-Vasseur
Maison, dite Zéphir (IA80001813) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 22 avenue Foch, rue Faidherbe
Maison à deux logements accolés (IA80002244) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 53, 55 terrasse Marcel-Vasseur
Maison à deux logements accolés, anciennement dits Albatros et Neptune (IA80002232) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 13, 15 rue de Paris
Maison à deux logements accolés, anciennement dits Chanteclerc et Troënes (IA80002230) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 5, 7 rue de Paris
Maison à deux logements accolés, anciennement dits Coquelicot et Rouge-Gorge (IA80002225) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, rue Saint-Martin, ancienne rue d' Authie
Maison à deux logements accolés, anciennement dits Courlis et Phosphorescente (IA80002224) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, rue Saint-Martin, ancienne rue d' Authie
Maison à deux logements accolés, dite Eole et les Tritons (IA80002250) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 37, 39 terrasse Marcel-Vasseur
Maison à deux logements accolés, dite Jacotte et Mat Yam (IA80001807) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 73, 75 avenue Adeobat-Vasseur
Maison à deux logements accolés, dite Les Avocettes et Les Sternes (IA80002243) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 47, 49 terrasse Marcel-Vasseur
Maison à deux logements accolés, dite Les Cormorans et L'Alcyon, et Maison, dite Caravelle (IA80002253) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 15, 17 rue Joffre, 24 avenue de l' Amiral-Courbet
Maison à deux logements accolés, dite Les Lutins (IA80001799) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 18, 20 avenue de l' Amiral-Courbet, rue de Paris
Maison à deux logements accolés, dite Sables d'Or et Clair Logis (IA80002280) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 5, 7 rue Joffre

Maison à deux logements accolés (dont Avenaria) (IA80001800) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 14, 12 avenue de l' Amiral-Courbet, rue d' Amiens
Maison à deux logements accolés (dont Les Papillons) (IA80001814) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 8, 10 rue Clémenceau
Maison à deux logements accolés (dont Titoune) (IA80002239) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 15 rue Bazile-Capet, ancienne rue de Paris
Maison à plusieurs logements, dits Sirènes et Naïades avec boutique (IA80002227) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 15 avenue Adeobat-Vasseur, rue Caudron, ancienne rue de Saint-Valery
Maison avec boutique (IA80001803) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 44 avenue Adeobat-Vasseur, rue Saint-Martin
Maison avec boutique (IA80001791) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 69 avenue Adeobat-Vasseur, rue de Paris
Maison avec boutique (IA80001805) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 48 avenue Adeobat-Vasseur
Maison avec boutique (IA80001804) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 46 avenue Adeobat-Vasseur
Maison avec boutique, dite Graciosa (IA80001808) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 71 avenue Adeobat-Vasseur
Maisons en bande, dites Chez Nous, Les Patichées, Eric et Claudinette (IA80002236) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 3, 5, 7, 9 rue Bazile-Capet, ancienne rue de Paris
Maisons jumelées (IA80002131) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 65, 67 terrasse Marcel-Vasseur, avenue de l' Amiral-Courbet
Maisons jumelées, anciennement dites Paquerette (actuellement Les Sarcelles) et Notre Nid (IA80002231) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 9, 11 rue de Paris
Maisons jumelées, dites L'Aquilon et Le Simoun (IA80002234) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 23, 25 rue de Paris
Maisons jumelées, dites Les Brisants et Les Charmettes (IA80001810) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 3, 5 avenue Adeobat-Vasseur, avenue Foch
Poste de Quend (IA80001275) Hauts-de-France, Somme, Quend, Quend-Plage, 16 avenue de la Plage

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI

Localisation des îlots du lotissement de Quend-Plage (définis par le chercheur).

IVR22_20058004042NUDA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
Technique de relevé : relevé schématique ;
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

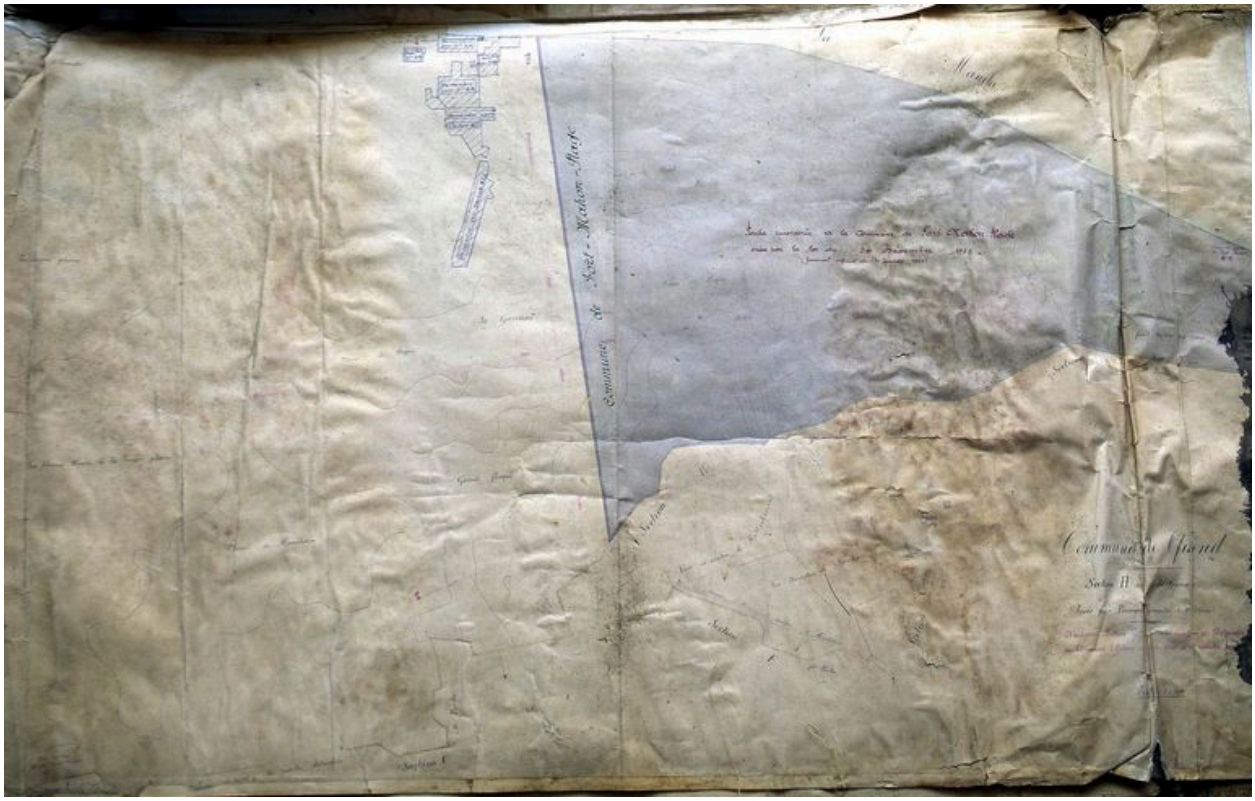

La Garenne, cadastre napoléonien (section H), 1828 (Service du cadastre, Abbeville).

IVR22_20058000915XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic ; (c) Ville d'Abbeville
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan du lotissement de Quend-Plage, vers 1895 (BM Amiens).

IVR22_20058002357ZAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

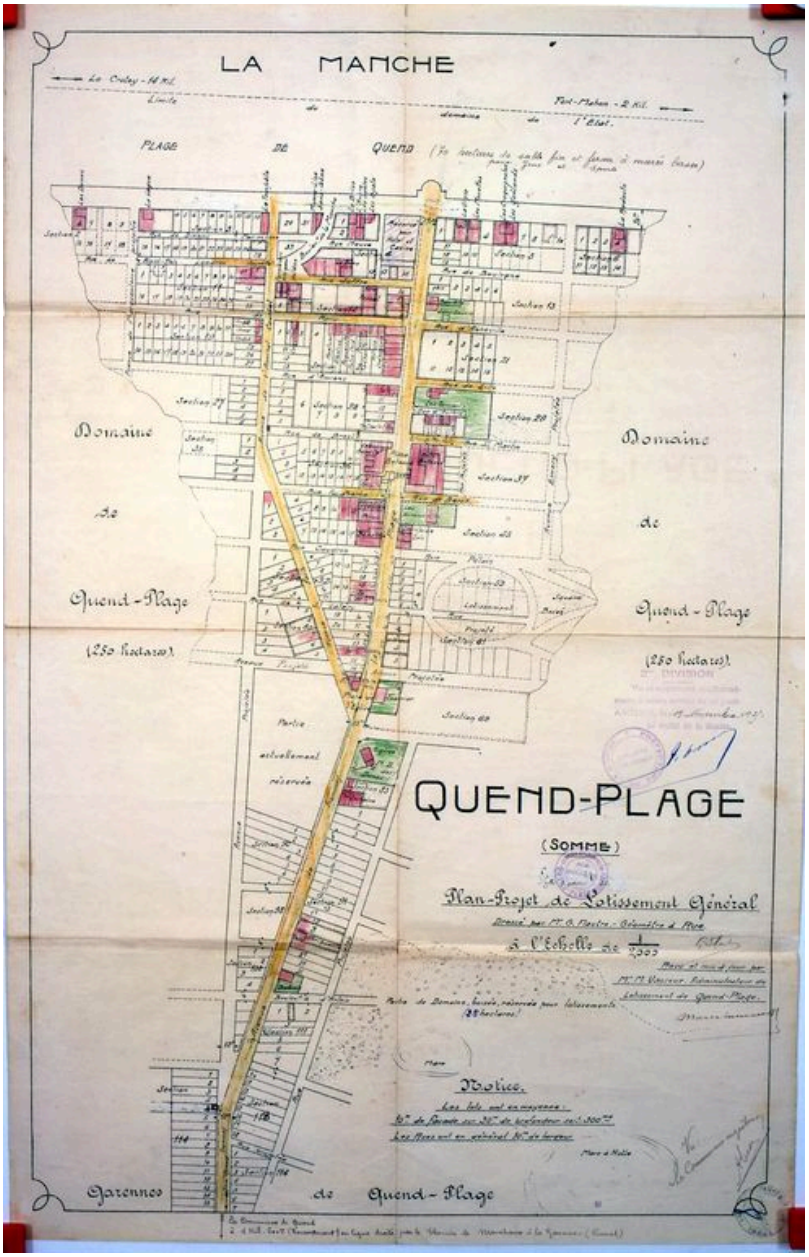

Plan du lotissement, 1925 (AD Somme).

IVR22_20038001139XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

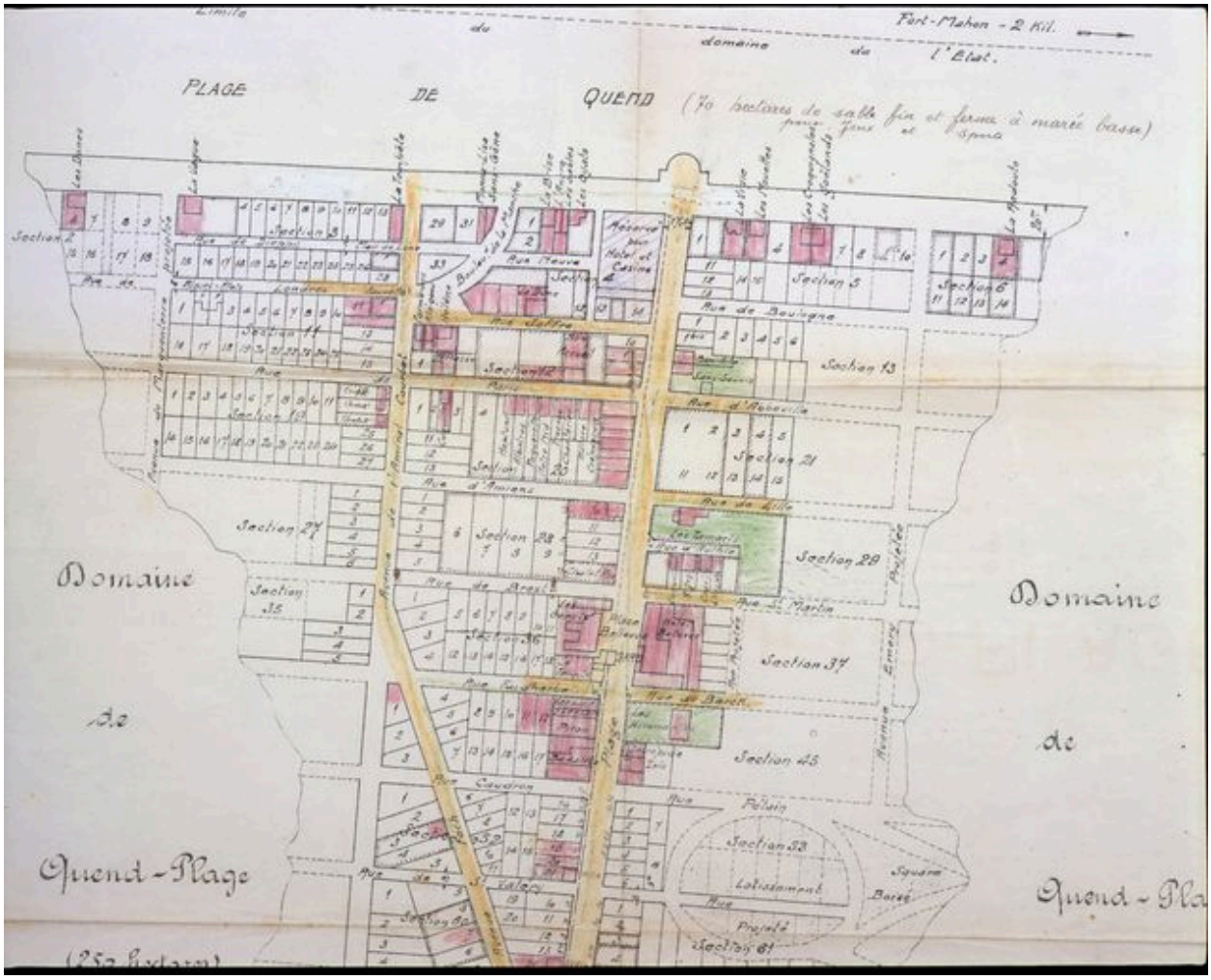

Plan du lotissement, détail de la partie haute du plan (AD Somme).

IVR22_20038001140XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan du lotissement, détail de la partie basse du plan (AD Somme).

IVR22_20038001141XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

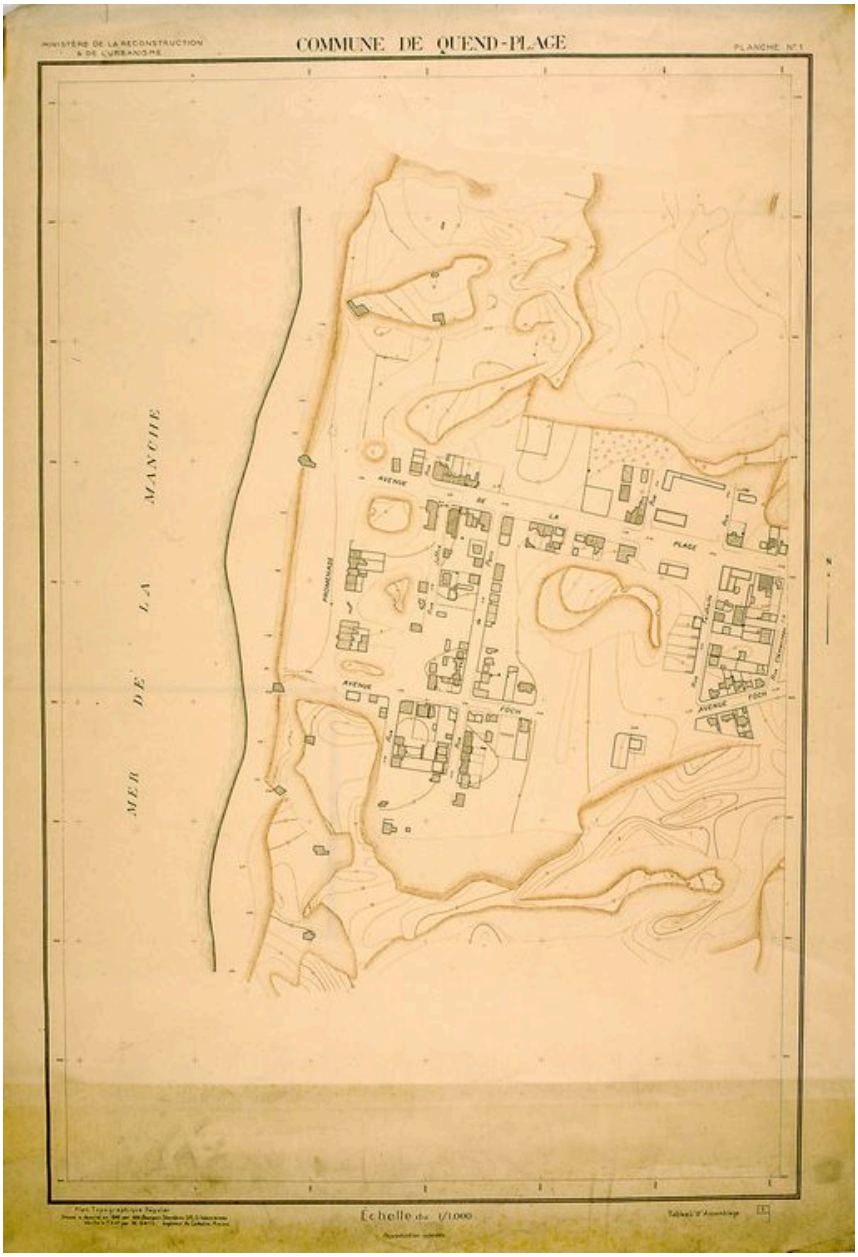

Situation en 1946, plan de la partie ouest de la station (AD Somme).

IVR22_20058001822XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

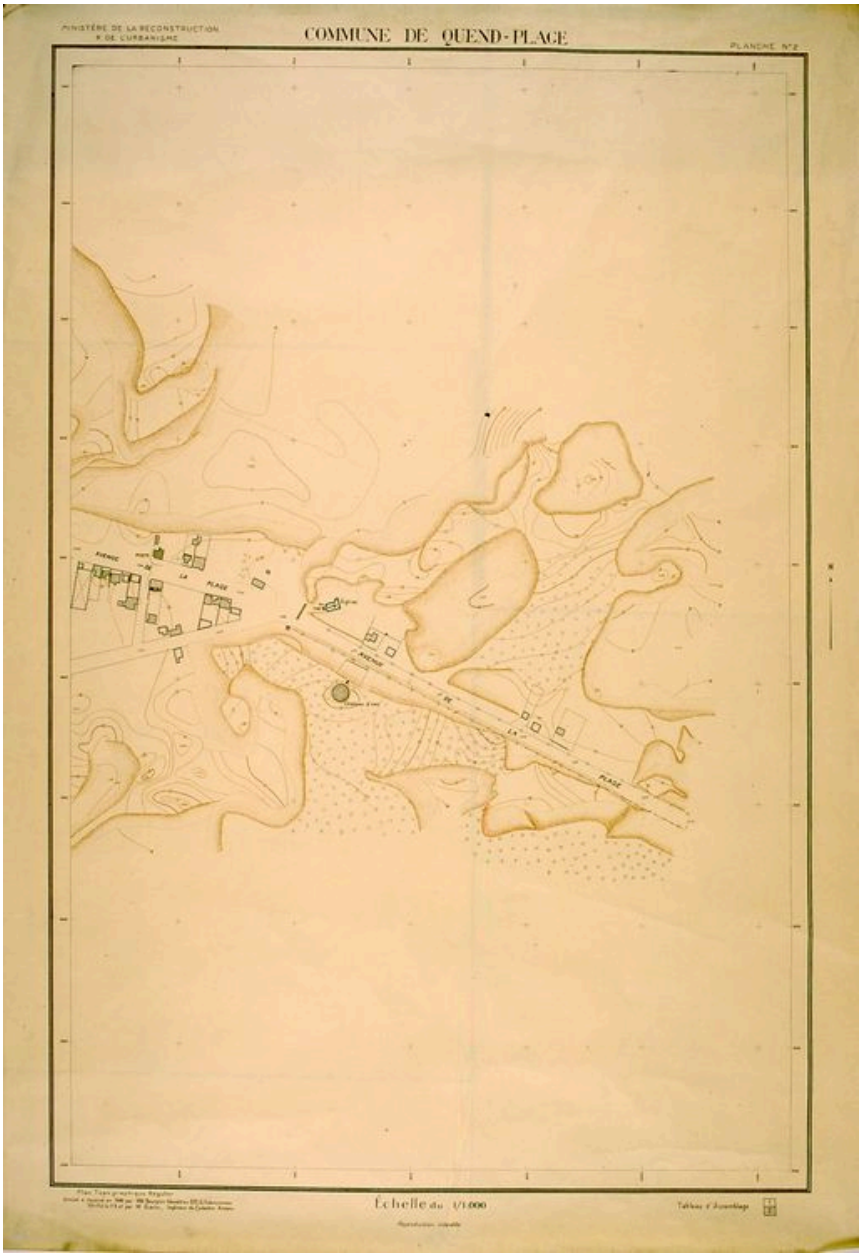

Situation en 1946, plan de la partie est de la station (AD Somme).

IVR22_20058001823XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Etat des destructions en 1946 (AD Somme).

IVR22_20058001050XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

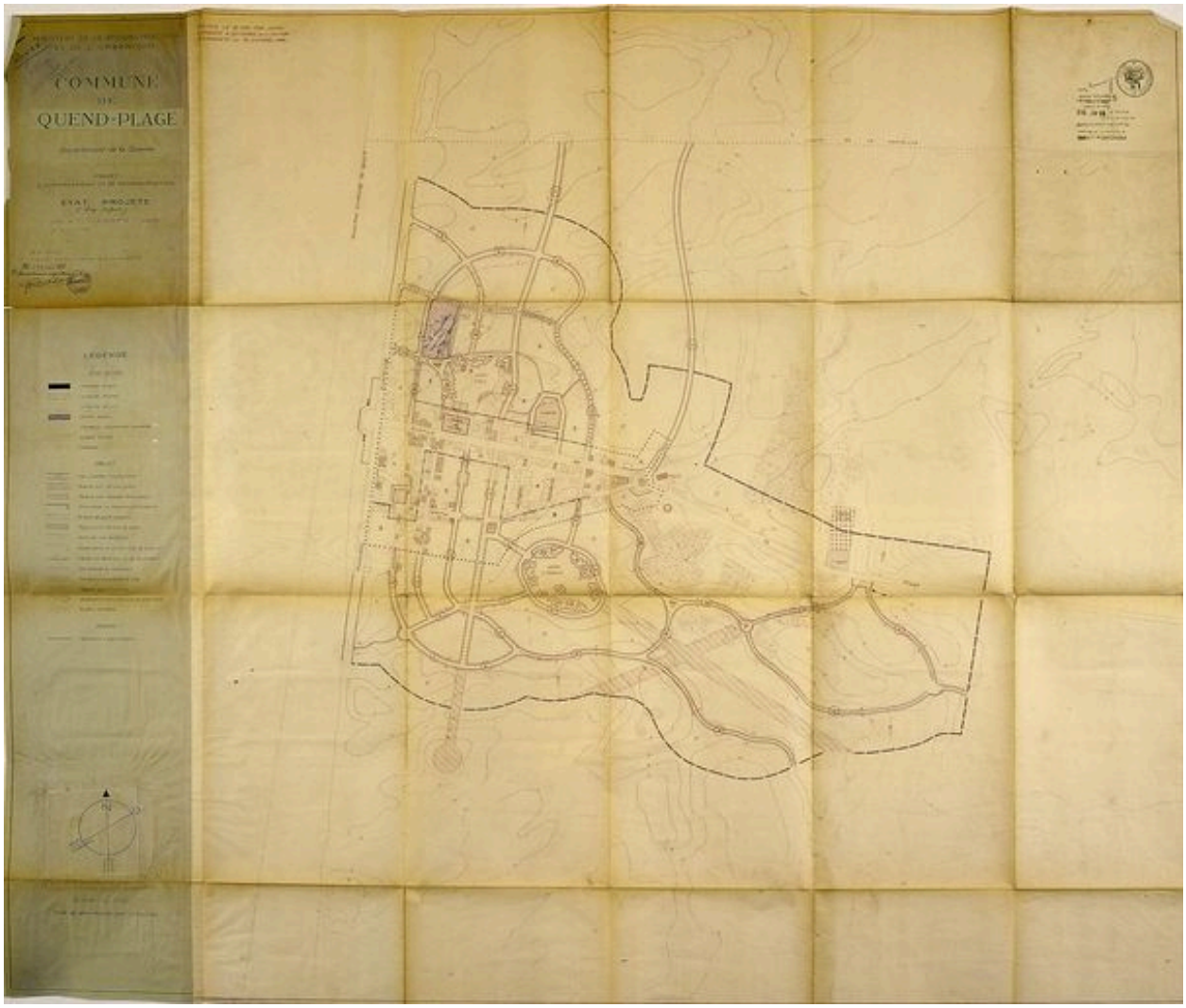

Projet de plan de reconstruction, par Lecompte, 1946 (AD Somme).

IVR22_20058001053XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

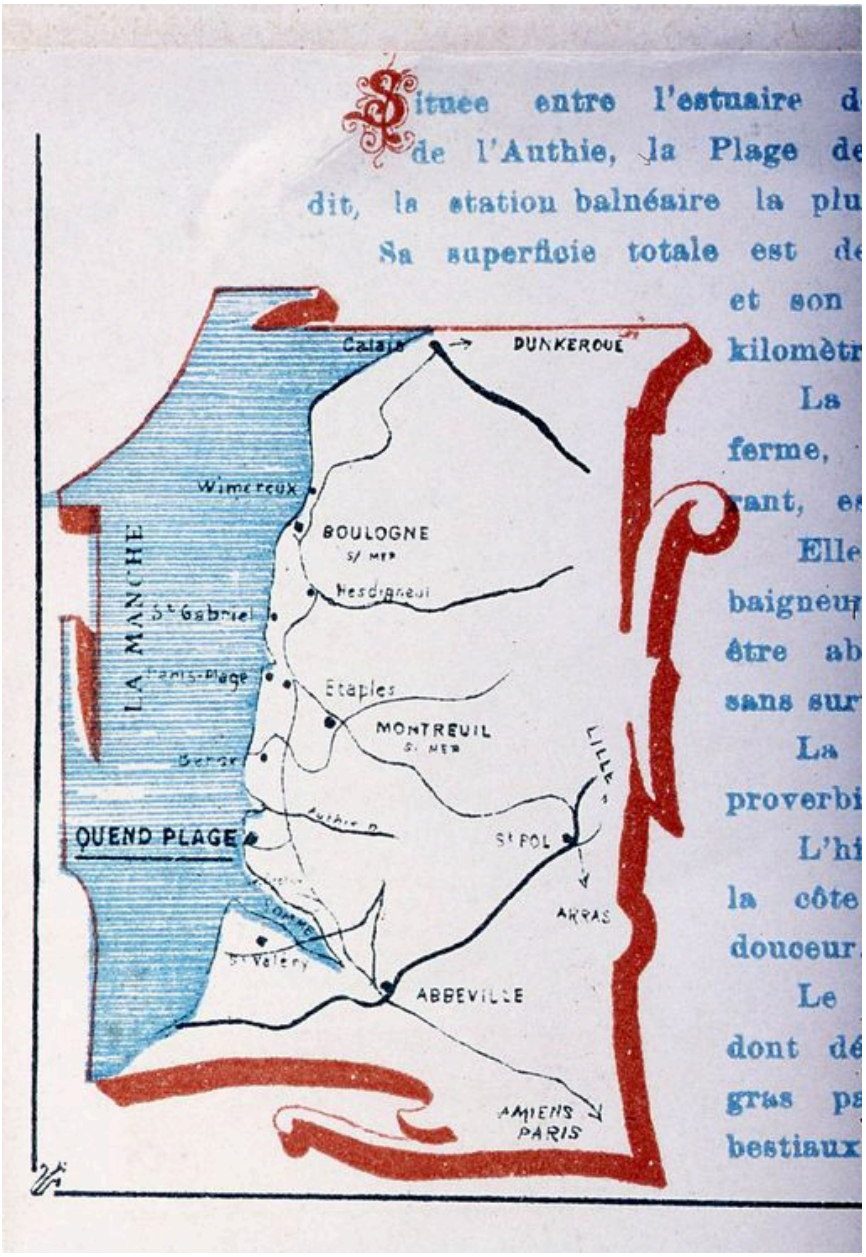

Situtation de Quend sur la Côte d'Opale, Gélis (architecte), 1897 (BM Amiens).

Référence du document reproduit :

- **Quend-Plage (Somme). Société Anonyme au capital de 700.000 francs.**
  Quend-Plage (Somme). Société Anonyme au capital de 700.000 francs. Statuts déposés en l´étude de Me Emile Godet, notaire à Paris. Paris : Chaix, 1897, 30 p.4e de couverture, 1897.

IVR22_20058002358ZAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

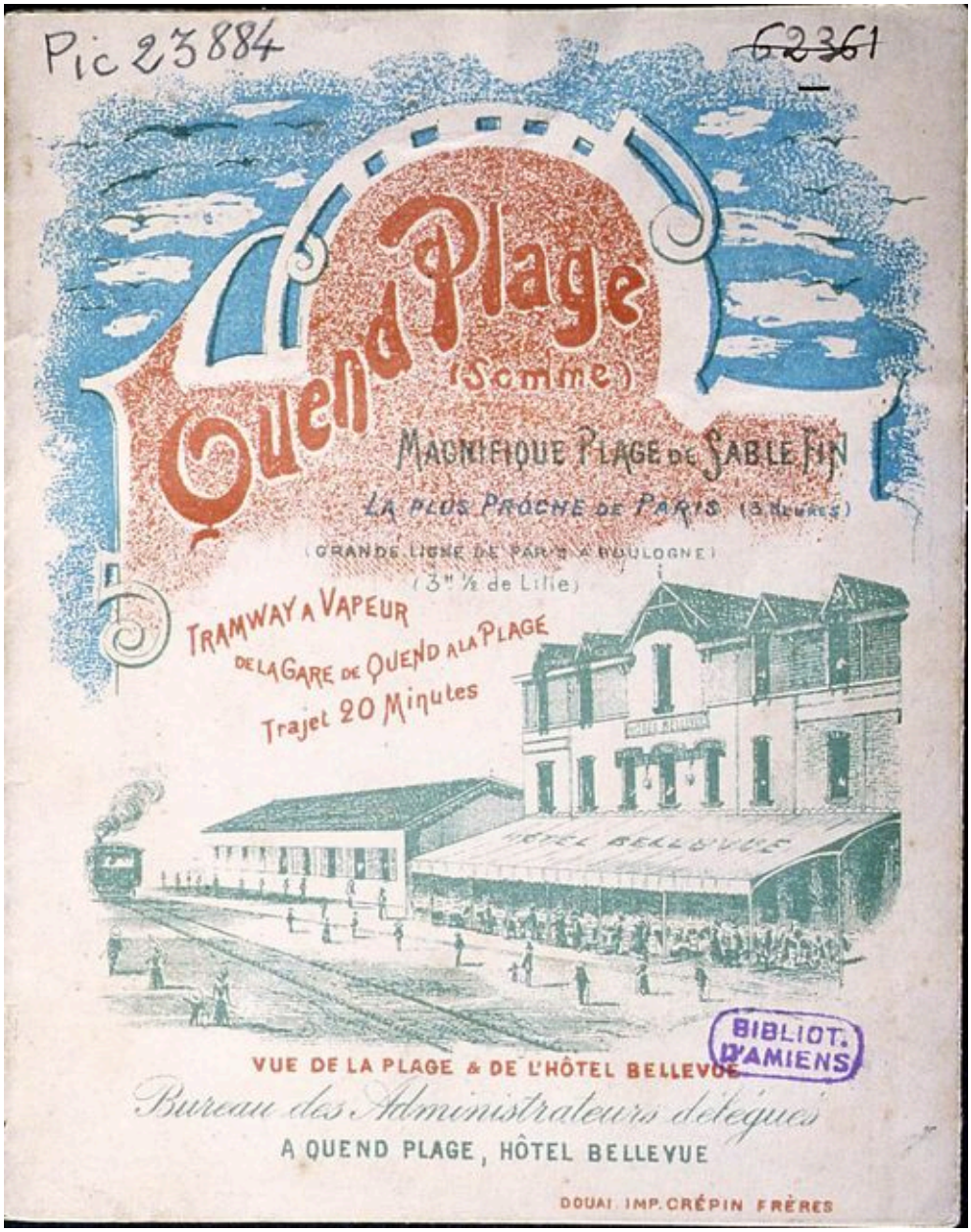

L'hôtel Bellevue de Quend, 1ere de couverture des statuts de la SA à l'origine du lotissement, par Gélis (architecte), 1897 (BM Amiens).

Référence du document reproduit :

- **Quend-Plage (Somme). Société Anonyme au capital de 700.000 francs. Statuts déposés en l´étude de Me Emile Godet, notaire à Paris**. Paris : Chaix, 1897, 30 p.1ere de couverture, 1897.
  Bibliothèque municipale, Amiens : PIC 23884

IVR22_20058002359ZAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic ; (c) Ville d'Amiens
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Annonce publicitaire pour le lotissement de Quend-Plage, vers 1925 (AD Somme).

IVR22_20038005422NUCAB
Auteur de l'illustration : Justome Elisabeth (reproduction)
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

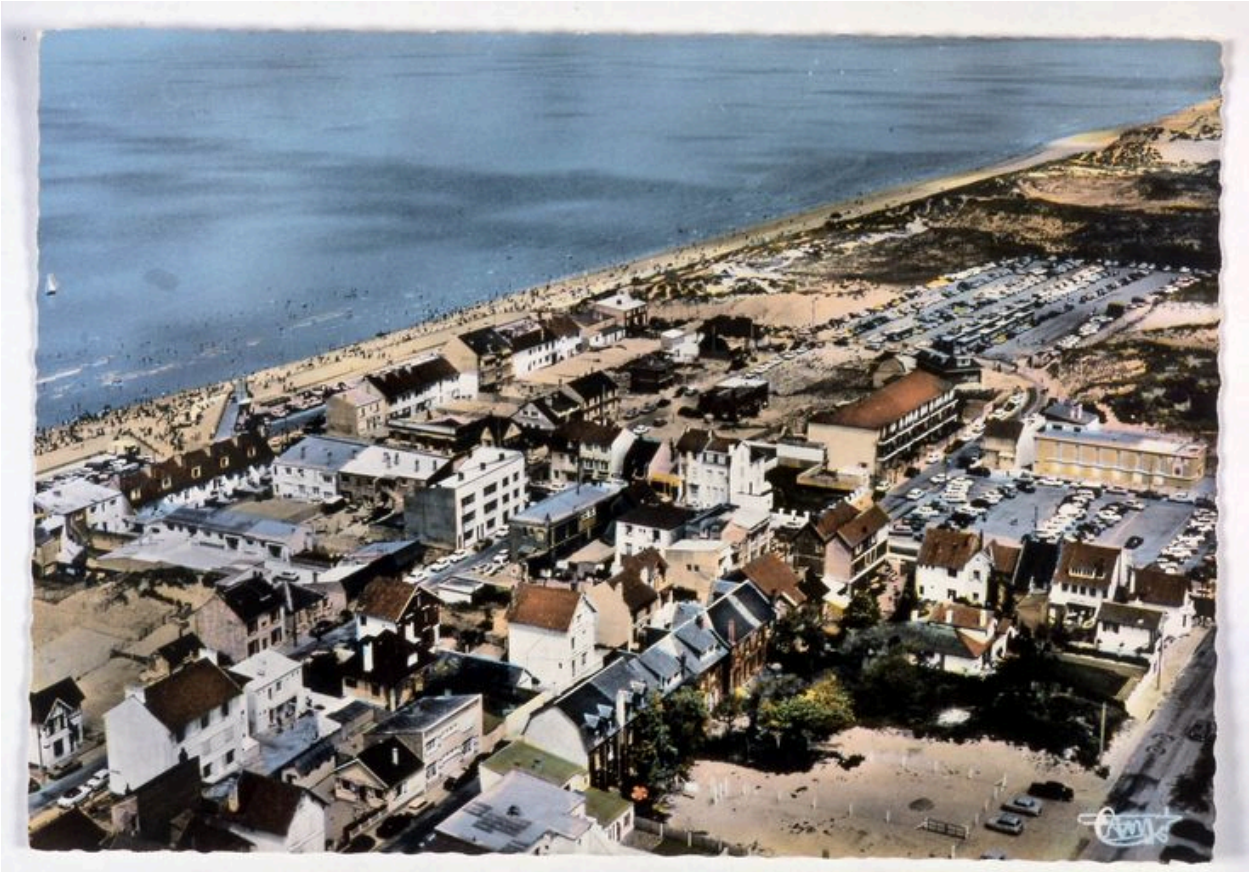

Vue aérienne, carte postale, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).

IVR22_20038001128XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue aérienne de la station balnéaire, carte postale, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).

IVR22_20038001130XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Avenue de la Plage, carte postale, 2e moitié 20e siècle (DRAC Picardie, MH, Amiens).

IVR22_20038001131XAB
Auteur de l'illustration : Monnehay-Vulliet Marie-Laure
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La rue de Paris.

IVR22_20058003973NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Avenue de la Plage, vue vers la mer.

IVR22_20048000062XA
Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'avenue de la Plage, vue vers la mer.

IVR22_20038000509XA
Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'avenue Foch, vue vers la chapelle.

IVR22_20038000504XA
Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Les maisons au sud de l'ilot 18, vues depuis l'îlot 20.

IVR22_20058003982NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maisons rue de Brest (îlot 12, XA 58 et XA 59).

IVR22_20058003991NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maison, 8 avenue Foch (îlot 10, XC 74).

IVR22_20058003990NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Ensemble de logements angle de l'avenue Courbet et de l'avenue Foch.

IVR22_20058003989NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maisons rue de Brest (îlot 12).

IVR22_20058003987NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maisons, rue de Brest (îlot 12).

IVR22_20058003986NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maison à plusieurs logements, rue d'Amiens (îlot 13, XA 337).

IVR22_20058003985NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maisons, rue d'Amiens (îlot 13, XA 56 et XA 57).

IVR22_20058003984NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Maisons place des Frères Bocquet (îlot 13, XA 57 et XA 60).

IVR22_20058003983NUCA
Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation